

Courrier - Arrivées	
N°	Date
2403	28/04/17
DESTINATION	
9	DIF

Conseil du Marché Financier

Tunis, le 28 Avril 2017

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les documents suivants sur support papier et magnétique :

- L'ordre du jour et le projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Les rapports annuels individuel et consolidé sur l'activité de la société en 2016,
- L'annexe 3 conformément à la loi 94-117,
- Un CD contenant les fichiers ci-dessus sous format Word.

Sincères Salutations,

Le Chef de département contrôle de Gestion

et Surveillance des Risques

Foued BOUAZRA

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac MALAREN
LES BERGES DU LAC
Tél.: 71.139.400 - Fax: 71.965.222

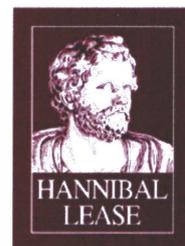
Hannibal Lease S.A.

Au Capital de 28.700.000 DT - R.C B138962001 - Code T.V.A 766895 F/A/M/000
Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, Les Berges du Lac - 1053 Tunis, Tunisie
Tél. : (+216) 71 139 400 - Fax : (+216) 71 139 460
Site web : www.hannibalsease.com.tn

حنبعل للإيجار المالي



Rapport Annuel
2016



Rapport Annuel
2016

SOMMAIRE

- I Rapport à l'Assemblée Générale
- II Présentation de Hannibal Lease
- III Réalisations du Secteur Leasing et de Hannibal Lease
- IV. Etats Financiers au 31-12-2016
- V Business Plan 2017 - 2021
- VI. Gouvernance Travaux du Conseil et des Comités
- VII. Eléments de Contrôle Interne
- VIII Système d'Information
- IX Politique Sociale et Effectif de la Société
- X. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes
- XI. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XII. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XIII Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- XIV Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

I. Rapport à l'Assemblée Générale

Messieurs les Actionnaires,

L'économie Tunisienne a connu une année 2016 mitigée du fait de la poursuite de la détérioration de l'essentiel des indicateurs souverains ainsi que la persistance d'un climat social tendu

Cependant, la résistance d'une certaine initiative privée, l'amélioration de la situation sécuritaire et le lancement d'importants projets d'infrastructure publique ont contribué à soutenir l'investissement privé.

Dans cet environnement incertain, Hannibal Lease a poursuivi sa progression tout en veillant à maintenir une qualité d'actifs satisfaisante

Ainsi, l'exercice 2016 a enregistré un volume d'Approbatons de 524 2 MDT (+40.2%), des Mises En Force de 388.2 MDT (+42%) et un Encours de 574 5 MDT (+34 7%) Le PNL 2016 est en croissance de 33 9% à 21 98 MDT. Les Créances Douteuses et Litigieuses ont atteint un volume de 30.5 MDT et représentent 4.68% de nos encours. Elles sont couvertes par les Agios et Provisions à hauteur de 71 37%.

Au terme de l'exercice 2016, Hannibal Lease affiche un Résultat Net de 7 068 169 Dinars, en hausse de 52.47%

L'évolution de l'activité de Hannibal Lease a été également accompagnée en 2016 par la poursuite de la réalisation des chantiers entamés auparavant et le lancement d'autres, conformément à sa vision stratégique et à la stratégie d'investissement et d'expansion décidée par le Conseil d'Administration pour faire face à l'arrivée à maturité du marché local et dans le but d'exporter son savoir-faire dans le métier du leasing et de confirmer sa position actuelle parmi les leaders locaux et dans la région

Hannibal Lease poursuit la mise en place de sa stratégie dans de bonnes conditions lui permettant d'être toujours dans une dynamique de développement et d'amélioration. A cet effet, et afin de réaliser ses objectifs stratégiques et opérationnels et dans un but garder la même dynamique et améliorer la rentabilité et préserver les intérêts des actionnaires, Hannibal Lease a continué en 2016 dans sa politique de renforcement des règles de bonne gouvernance et d'amélioration de son Système de Contrôle Interne et de son dispositif de management des risques. Ceci se fait à travers les Comités émanant du Conseil d'Administration qui jouent un rôle important dans l'assistance du Conseil d'Administration en matière de Gouvernance, Risque, Contrôle Interne et Organisation.

Par ailleurs, les processus de décision ont été renforcés sur la base des meilleures pratiques et de la réglementation en vigueur dans l'objectif d'améliorer son organisation et les procédures de gestion, faciliter l'exécution des tâches par les opérationnels et améliorer le contrôle des opérations à tous les niveaux

Hannibal Lease a continué à investir dans des structures humaines et techniques de qualité afin de se conformer aux exigences de bonne gouvernance et de maîtrise des risques tout en ménageant une souplesse et une réactivité optimales dans la réponse aux sollicitations des clients.

L'année 2017 s'avère difficile, comme les années précédentes. Nous comptons consolider notre part de marché en 2017 avec un maintien de notre qualité d'actifs.

Le manque de visibilité économique demeure pénalisant mais il est permis d'espérer un maintien de l'initiative privée si les conditions sécuritaires demeurent viables et que l'activité économique ne souffre pas trop des différentes tensions politiques et sociales.

La nouvelle Loi Bancaire, votée courant 2016, impose un nouveau mode de gouvernance auquel HL devra se conformer

Les nouvelles limites imposées en termes de participations remettent en question notre stratégie de développement et modifieront sensiblement le périmètre de consolidation de notre établissement.

Le Président du Conseil d'Administration

Mohamed-Hechmi DJILANI

II. PRESENTATION DE HANNIBAL LEASE

II 1 Informations Juridiques

Raison Sociale	Hannibal Lease S A
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	Leasing
Date de Création	11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	28 700 000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

II 2 Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration			
Membres	Qualité	Représenté par	Durée du mandat
Mohamed-Hechmi Djilani	President	Lui même	2015 - 2017
Hedi Djilani	Administrateur	Lui même	2015 - 2017
Financière Tunisienne S A	Administrateur	Abdelkader Esseghaier	2015 - 2017
Investment Trust Tunisia S A	Administrateur	Hatem Ben Ameur	2015 - 2017
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah Frad	2015 - 2017
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed Fekih	2015 - 2017
YKH Holding	Administrateur	Aoitef Boubaker Jouirou	2015 - 2017
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam Ben Abdennebi	2015 - 2017
Abderrazak Ben Ammar	Administrateur	Lui même	2015 - 2017
Ridha Ayed	Administrateur	Lui-même	2015 - 2017
Youssef Idani	Administrateur	Lui-même	2015 - 2017
Zouheir Besbes	Administrateur	Représentant des actionnaires Minoritaires	2015 - 2017
Direction			
President Directeur General	Mohamed Hechmi DJILANI		
Directeur Général Ajoint	Rafik MOALLA		
Commissaires aux comptes			
Société	Adresse	Téléphone / Fax	Mandat
FINOR	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	71 728 450 - 71 728 405	2016-2018
Deloitte MS Louzir	Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	71 862 430 - 71 862 437	2015 - 2017

Règles Applicables à la Nomination et au Remplacement des Membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont définies par l'Article 13 des Statuts de Hannibal Lease

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, les administrateurs sont désignés parmi les actionnaires ou parmi des tierces personnes

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

II. La durée de leurs fonctions est de trois ans au plus

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur

Les administrateurs sont toujours rééligibles

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire

III. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente, il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent

IV. En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire

La nomination effectuée est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Au cas où, l'approbation n'aura pas eu lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres

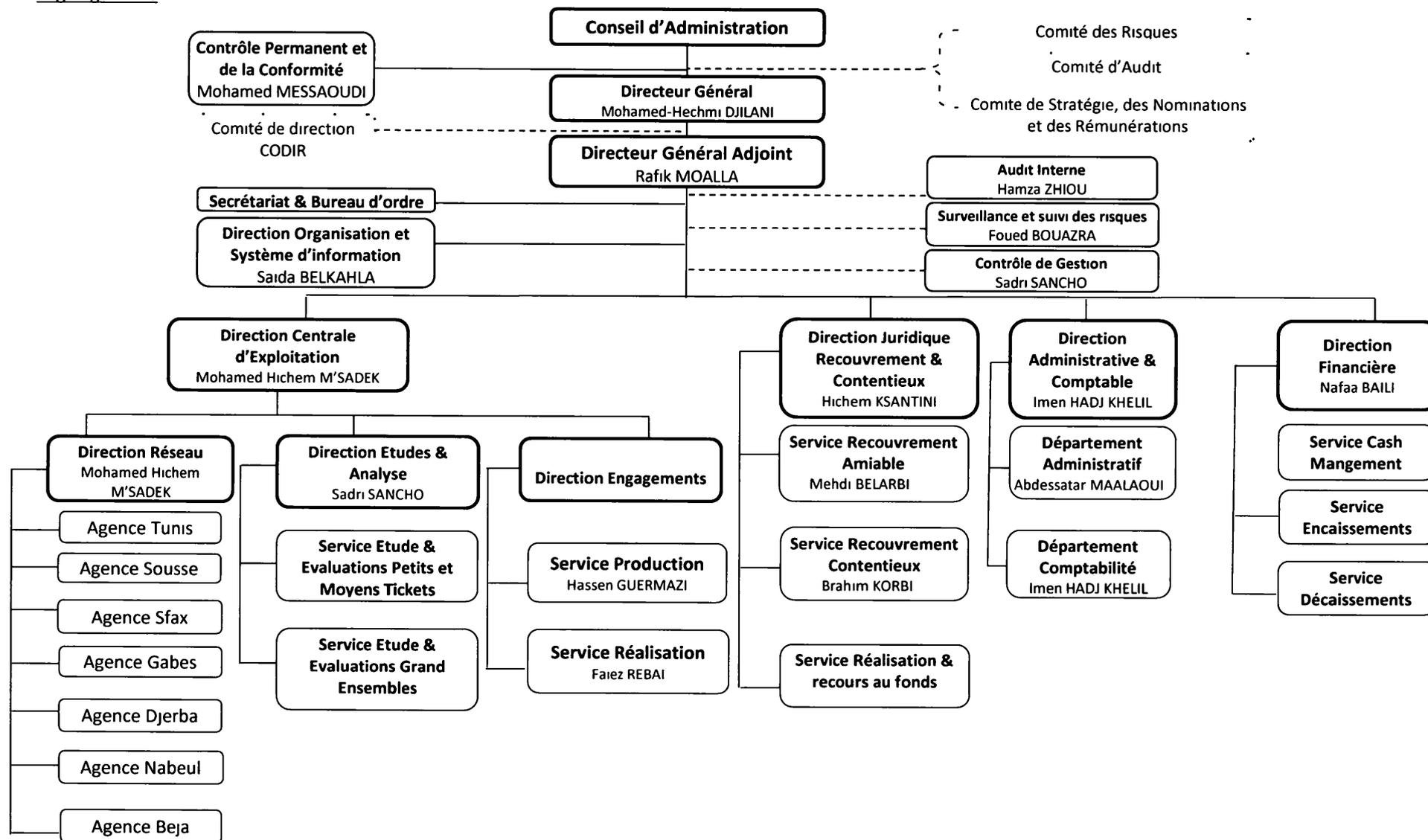
Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la convocation de l'Assemblée Générale, tout actionnaire, l'un ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur

V. Tout administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou de membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de cinq ans au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif

II 3 Organigramme



II.4. Comportement boursier de l'action Hannibal Lease

II.4.1. Indicateurs Boursiers

Date d'introduction à la cote : 04 juillet 2013

Valeur nominale : 5,000 Dinars

Cours d'introduction : 9,500 Dinars

Capitalisation boursière au 24-04-2017 : 75,8 Millions de Dinars

Cours plus bas ajusté : 8,60 Dinars

Cours plus haut ajusté : 9,47 Dinars



Evolution du Titre Hannibal Lease



Evolution du Tunindex

	2015	2016	2017 *
Cours			
Plus haut	8,44	9,50	9,47
Plus bas	7,18	8,19	8,60
Au 31/12	8,40	9,26	9,44
Performance du cours	5,3%	10,2%	1,9%
Nombre d'actions au 31/12	5 740 000	5 740 000	8 036 000
Capitalisation boursière au 31/12 (MDT)	48,216	53,152	75,860
Volume d'échange moyen/j (DT)	56 155	114 059	79 340
Bénéfice par action	0,808	1,231	1,103
Dividende par action	0,410	0,550	0,500
Rendement dividende	4,88%	5,94%	5,30%
PER	10,40	7,52	8,56 **

* Les chiffres de l'année 2017 sont arrêtés en date du 24/04/2017

** Résultat estimé de l'exercice 2017

II 4 2 Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Article 19 (nouveau) (loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendrés

II 4 3 Régulation du Cours Boursiers

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 09 Juin 2014, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée

Le Conseil d'Administration a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Juin 2014, soit un nombre de 287 000 actions

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2016 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit

Actions Propres	Nombre	Montant (en Dinars)
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292
Achats de l'exercice	74 383	656 955
Cession de l'exercice	30 345	258 491
Complément d'Apport	-	842
Solde au 31 décembre 2016	44 194	398 915

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 Décembre 2016, 0,77% de son capital social

II 5 Structure du capital et droits de vote

II 5 1 Structure du capital et des droits de vote au 31-12-2016

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	514	4 526 020	22 630 100	78,85%
Personnes Morales	52	3 964 999	19 824 995	69,08%
Ayant 3% et plus	5	3 352 518	16 762 590	58,41%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	9	425 617	2 128 085	7,41%
Public ayant au maximum 0,5%	38	186 864	934 320	3,26%
Personnes Physiques	462	561 021	2 805 105	9,77%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	267 279	1 336 395	4,66%
Public ayant au maximum 0,5%	458	293 742	1 468 710	5,12%
Actionnaires Etrangers	6	1 169 786	5 848 930	21,15%
Personnes Morales	4	1 169 786	5 848 930	21,15%
Ayant 3% et plus	2	989 160	4 945 800	17,23%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	160 000	800 000	2,79%
Public ayant au maximum 0,5%	3	20 626	103 130	1,13%
Personnes Physiques	0	0	0	0%
Total Actions en Circulation	514	5 695 806	28 479 030	100,00%
Actions Propres	1	44 194	220 970	
TOTAL GENERAL	515	5 740 000	28 700 000	

II 5 2 Structure du capital et des droits de vote au 31-03-2017

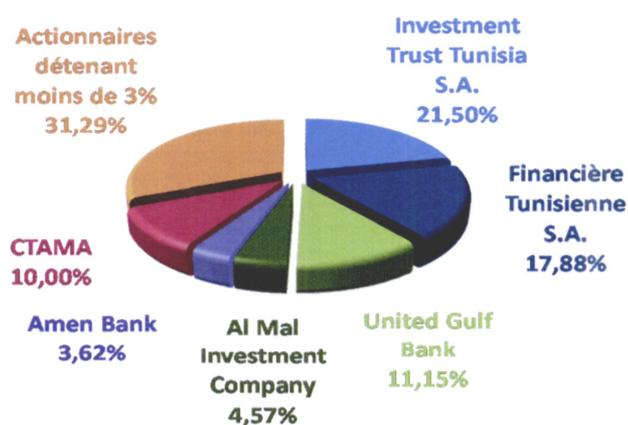
Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	471	4 837 759	24 188 795	84,28%
Personnes Morales	46	4 247 697	21 238 485	74,00%
Ayant 3% et plus	5	3 359 202	16 796 010	58,52%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	10	731 759	3 658 795	12,75%
Public ayant au maximum 0,5%	31	156 736	738 680	2,73%
Personnes Physiques	425	590 062	2 950 310	10,28%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	278 018	1 390 090	4,84%
Public ayant au maximum 0,5%	421	312 044	1 560 220	5,44%
Actionnaires Etrangers	3	902 241	4 511 205	15,72%
Personnes Morales	3	902 241	4 511 205	15,72%
Ayant 3% et plus	2	902 241	4 511 205	15,72%
Public ayant au maximum 0,5%	1	1	5	0%
Personnes Physiques	0	0	0	0%
TOTAL GENERAL	474	5 740 000	28 700 000	100,00%

II.5.3. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31-12-2016

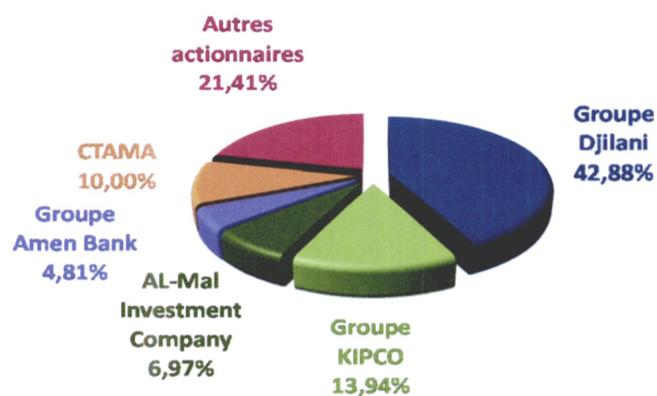
Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	1 234 032	6 170 160	21,50%
Financière Tunisienne S.A.	1 026 250	5 131 250	17,88%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,15%
CTAMA	573 983	2 869 915	10,00%
Al Mal Investment Company	349 160	1 745 800	6,08%
MAE	317 389	1 586 945	5,53%
Amen Bank	200 864	1 004 320	3,50%
Total Général	4 341 678	21 708 390	75,64%

II.5.4. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31-03-2017

Actionnaires détenant plus de 3% du Capital



Répartition du Capital par Groupes de Sociétés



II 5 5 Capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de Direction au 31-12-2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S A	1 234 032	6 170 160	21,50%
Financière Tunisienne S A	1 026 250	5 131 250	17,88%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,15%
MAE	317 389	1 586 945	5,53%
Tunis International Bank TIB	160 000	800 000	2,79%
YKH Holding	0	0	0,00%
Hedi Djilani	20 042	100 210	0,35%
Mohamed Hechmi Djilani	13 790	68 950	0,24%
Abderrazak Ben Ammar	10 000	50 000	0,17%
Zouheir Besbes	600	3 000	0,01%
Ridha Ayed	0	0	0,00%
Youssef Idani	0	0	0,00%
Total Général	3 493 914	17 469 570	60,88%

II 5 6 Conditions d'Accès à l'Assemblée Générale

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts de Hannibal Lease

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat

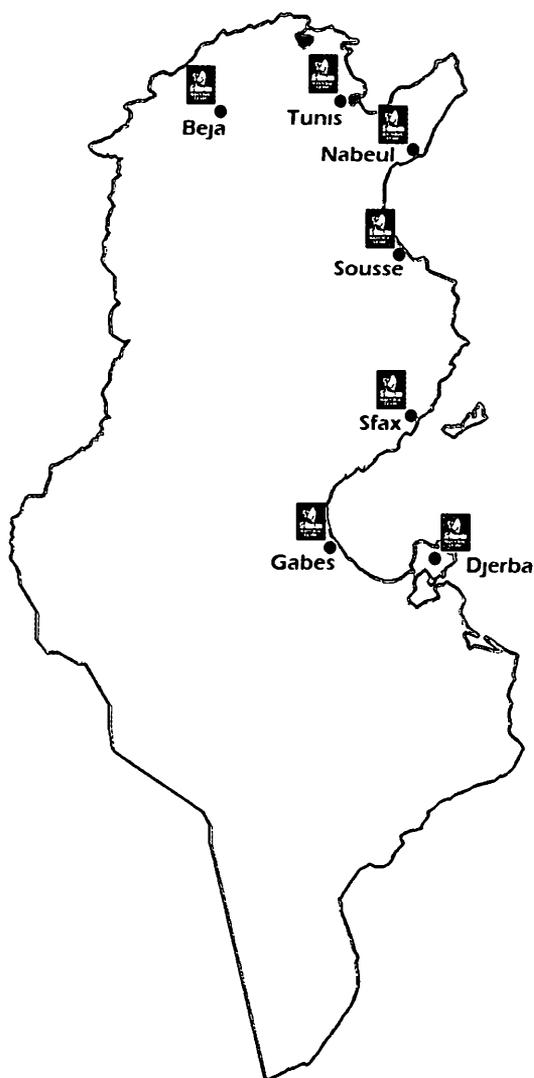
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi

Le formulaire doit parvenir à la société un jours avant la date de la réunion de l'Assemblée

II 6 Réseau Commercial

Le réseau commercial de Hannibal Lease compte 7 agences



Tunis : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Beja : Immeuble A - 1^{er} étage, Beja Garden, Route de Beja Nord, 9000 Beja

Nabeul : 39 Avenue Habib Bourguiba, Immeuble City Center, Bureau 3 - 3^{ème} étage, 8000 Nabeul

Sousse : Immeuble Les Tulipes, Avenue 14 Janvier, Route de Kantaoui, 4089 Sousse

Sfax : Avenue de Carthage, Immeuble Ribat El Medina, Escalier B, 5^{ème} étage - Appartement 504, Bab El Jebli, 3001 Sfax

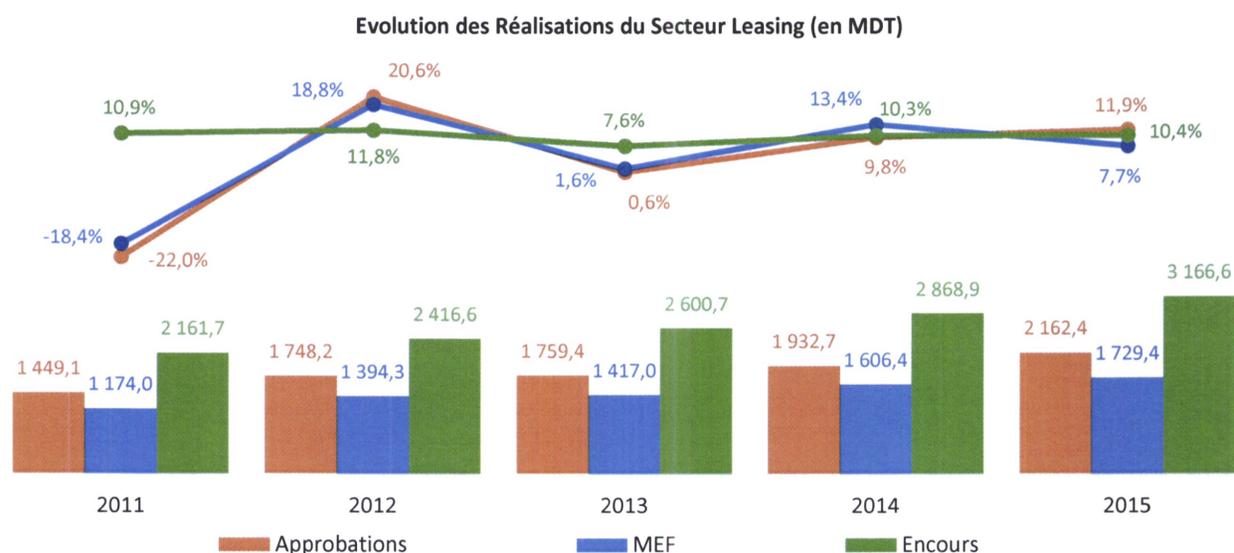
Djerba : Avenue Habib Bourguiba, Espace Toumana, 1^{er} étage, Midoun, 4116 Djerba

Gabes : Avenue Salah Eddine Ayoubi, Zrig, 6072 Gabes

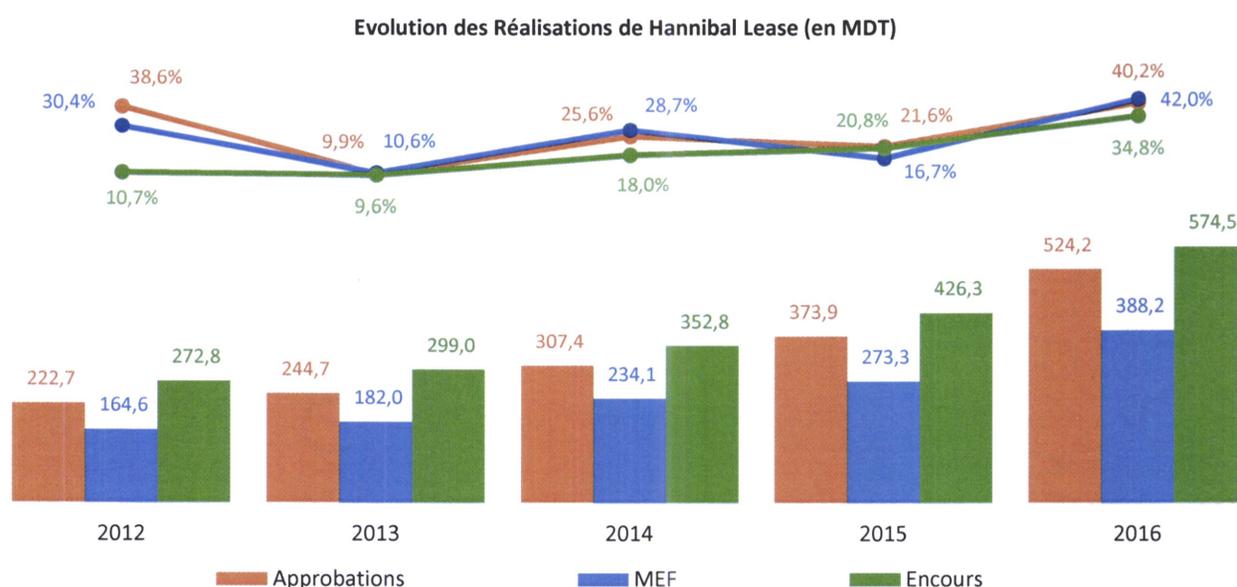
III. REALISATIONS DU SECTEUR LEASING ET DE HANNIBAL LEASE

III.1. Préambule

L'activité du Secteur Leasing a connu une évolution mitigée en 2016. En effet, les approbations se sont élevées à 2.417,8 MDT en 2016 soit en progression de 11,8% (contre + 11,9% en 2015). Les mises en forces se sont chiffrées à 1.862,3 MDT en 2016 soit en croissance de 7,7% (même progression qu'en 2015). L'encours a atteint 3.339,3 MDT en 2016 soit en hausse de 5,5% (contre 10,4% en 2015).

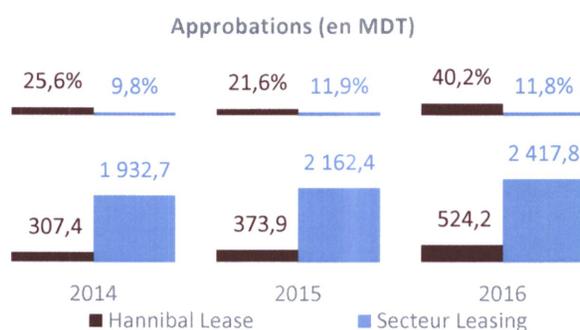


L'activité de Hannibal Lease a continué, en 2016, à surperformer celle du Secteur Leasing. En effet, comparé à 2015, les approbations de Hannibal Lease se sont chiffrées en 2016 à 524,2 MDT en soit en croissance de 40,2%, ses mises en force se sont élevées à 388,2 MDT soit en progression de 42% et son encours a atteint 574,5 MDT soit en hausse de 34,8%.



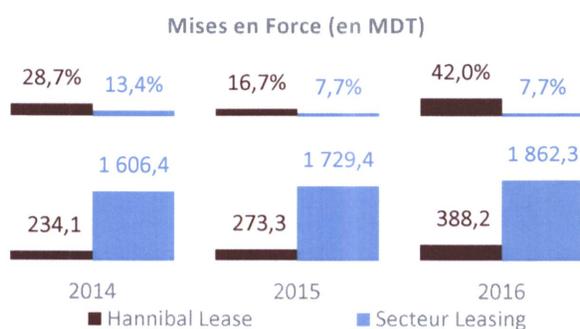
III.2. Les Approbations

Les approbations de Hannibal Lease sont passées de 373,9MDT en 2015 à 524,2 MDT en 2016, enregistrant ainsi une croissance de 40,2% (contre 11,8% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des approbations s'est amélioré en 2016 pour atteindre 10,73%.



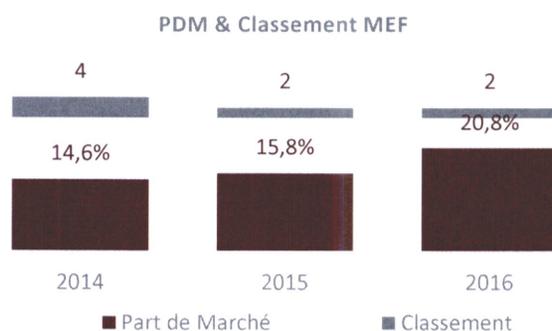
III.3. Les Mises en Force

Les mises en force de Hannibal Lease sont passées de 273,3 MDT en 2015 à 388,2 MDT en 2016, enregistrant ainsi une croissance de 42% (contre 7,7% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des mises en force s'est amélioré en 2016 pour atteindre 10,91%.

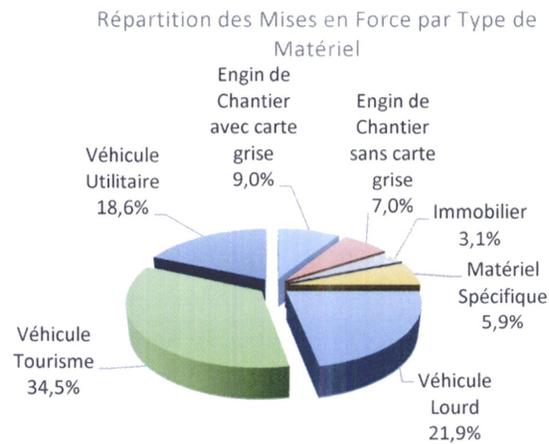


Au terme de l'année 2016, 5.961 contrats ont été mis en force et le contrat moyen s'est élevée à 65,1 mille Dinars.

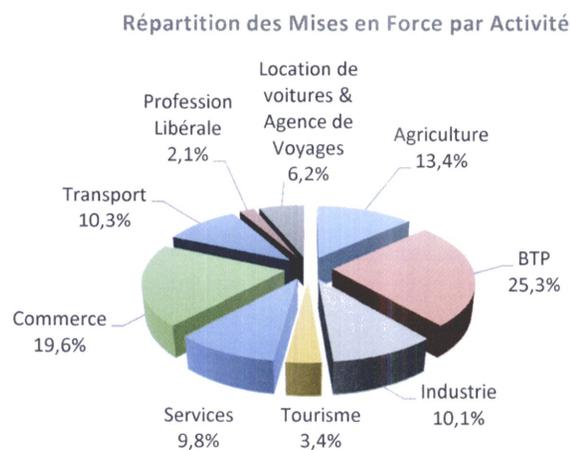
La part de marché de Hannibal Lease exprimée en termes de mises en force s'est appréciée de 5 points en 2016 pour atteindre 20,8%, ce qui la positionne 2ème plus important opérateur du Secteur Leasing.



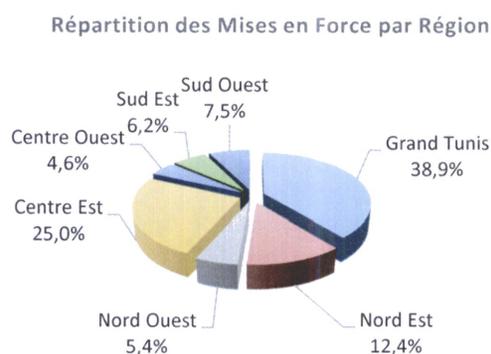
Le matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) a représenté 84,0% du total des mises en force (soit 326,6 Millions de Dinars) en 2016. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 12,9% et de 3,1%.



Le secteur des services (commerce compris) a représenté 41,75% du total des mises en force (soit 162 MDT) en 2016. Viennent ensuite le secteur du BTP et de l'Agriculture avec des parts respectives de 25,3% et de 13,4%.

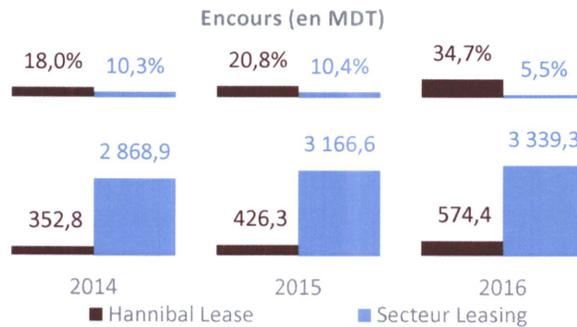


Les mises en force du Grand Tunis ont atteint 151 MDT soit 39,9% du total des mises en force en 2016. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 25% et 12,4% du total des mises en force.

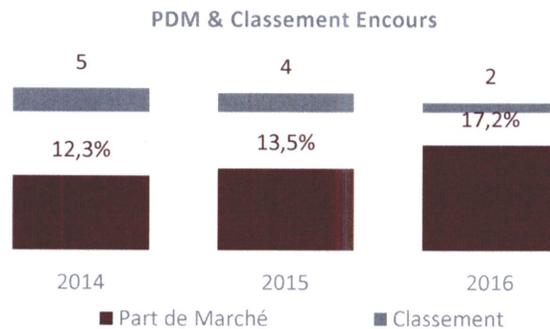


III.4. L'Encours

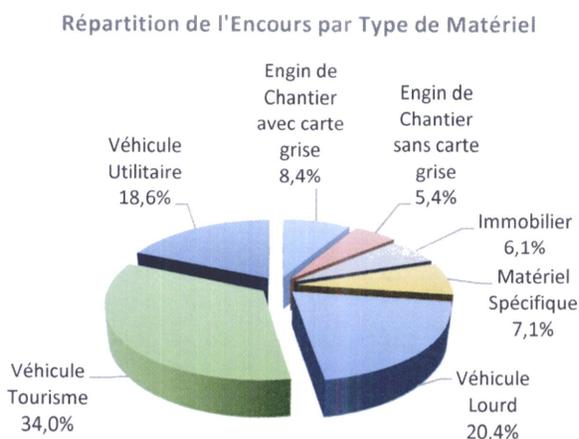
L'encours de Hannibal Lease est passé de 426,5 MDT à fin 2015 à 574,5 MDT à fin 2016, enregistrant ainsi une croissance de 34,8% (contre 5,5% pour le Secteur Leasing).



Au terme de l'année 2016, 16.654 contrats sont en vie et l'encours moyen par contrat s'est élevée à 34,5 mille Dinars. La part de marché de Hannibal Lease en termes d'encours s'est appréciée de 3,7 points en 2016 pour atteindre 17,2% en fin d'année, ce qui la positionne 2ème plus important opérateur du Secteur Leasing.

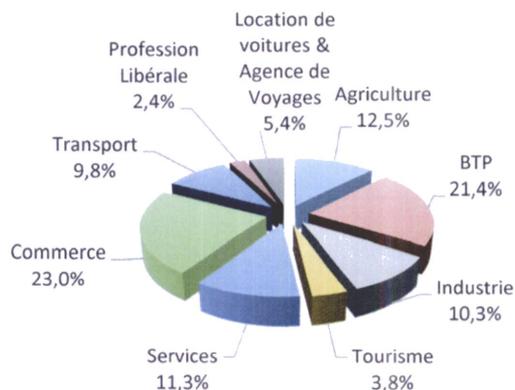


L'encours du matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) représente 81,4% de l'encours global soit 467Millions de Dinars en 2016. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 12,5% et de 6,1%.



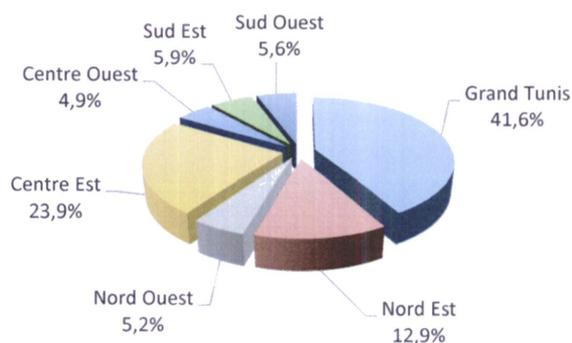
L'encours du secteur des services (commerce compris) représente 46,5% de l'encours global (soit 267,4 MDT) en 2016. Viennent ensuite le secteur du BTP et de l'Agriculture avec des parts respectives de 21,4% et de 12,5%.

Répartition de l'Encours par Activité



L'encours relatif au Grand Tunis a atteint 239 MDT soit 41,6% de l'encours global en 2016. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 23,9% et 12,9% de l'encours global

Répartition de l'Encours par Région



IV. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2016**IV 1 Actifs, Passifs et Capitaux Propres**

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015	Variation
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	14 431 009	7 240 908	99,3%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	578 771 502	427 937 789	35,2%
Portefeuille-titres de placement	1 286 532	2 406 741	-46,5%
Portefeuille d'investissement	9 359 953	7 313 289	28,0%
Valeurs Immobilisées	10 290 595	9 491 162	8,4%
Autres actifs	17 056 109	5 949 830	186,7%
TOTAL DES ACTIFS	631 195 700	460 339 719	37,1%
PASSIFS			
Concours bancaires	11 722 960	1 254 018	834,8%
Dettes envers la clientèle	5 199 476	5 685 303	-8,5%
Emprunts et dettes rattachées	487 100 412	365 028 023	33,4%
Fournisseurs et comptes rattachés	67 519 395	35 781 641	88,7%
Autres passifs	5 566 418	2 822 544	97,2%
TOTAL DES PASSIFS	577 108 661	410 571 529	40,6%
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	28 700 000	28 700 000	0,0%
Réserves	5 041 480	4 663 524	8,1%
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000	0,0%
Actions propres	-398 915	-1 292	
Résultats reportés	4 846 306	2 940 255	64,8%
Résultat de l'exercice	7 068 169	4 635 703	52,5%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	54 087 039	49 768 190	8,7%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	631 195 700	460 339 719	37,1%

IV 2 Etat de Résultat

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	51 826 610	39 641 131	30,7%
Intérêts et charges assimilées	-30 433 146	-23 671 236	28,6%
Produits des placements	561 512	421 147	33,3%
Autres produits d'exploitation	28 825	27 452	5,0%
PRODUITS NETS	21 983 800	16 418 493	33,9%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	5 465 389	4 520 993	20,9%
Dotations aux amortissements	512 335	575 730	-11,0%
Autres charges d'exploitation	3 288 798	2 646 892	24,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 266 522	7 743 615	19,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	12 717 278	8 674 879	46,6%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 462 429	2 778 299	-11,4%
Dotations nettes aux autres provisions	447 285	224 834	98,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 807 564	5 671 746	72,9%
Autres pertes ordinaires	-15 366	-1 401	996,8%
Autres gains ordinaires	59 161	95 287	-37,9%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	9 851 359	5 765 632	70,9%
Impôts sur les bénéfices	-2 024 139	-1 129 930	79,1%
Contribution conjoncturelle	-759 052	0	0,0%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7 068 169	4 635 702	52,5%

IV 3 Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	334 539 023	274 763 616	21,8%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-411 149 263	-305 257 753	34,7%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 203 588	-7 913 076	3,7%
Intérêts payés	-27 791 865	-225 056 109	-87,7%
Impôts et taxes payés	-1 737 614	-2 212 877	-21,5%
Autres flux liés à l'exploitation	2 007 799	-1 416 947	-241,7%
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-112 335 509	-267 093 145	-57,9%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 167 220	-2 436 227	112,1%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	55 499	79 600	-30,3%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 046 664	-1 756 338	16,5%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-7 158 385	-4 112 965	74,0%
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	-656 955	-509 293	29,0%
Décaissements suite au rachat d'actions propres	258 491	1 720 132	
Dividendes et autres distributions	-2 350 854	-2 009 000	17,0%
Encaissements provenant des emprunts	671 000 000	596 250 000	12,5%
Remboursements d'emprunts	-552 035 629	-521 965 433	5,8%
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	116 215 053	73 486 406	58,1%
Variation de trésorerie	-3 278 841	4 830 796	-167,9%
Trésorerie au début de l'exercice	5 986 891	1 156 095	417,9%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 708 050	5 986 891	-54,8%

IV 4 Etat des Engagements Hors Bilan

En Dinars	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015	Variation
Engagements Données	124 288 424	89 232 704	39,3%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	50 146 914	38 125 594	31,5%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	74 141 510	51 107 110	45,1%
Engagements Reçus	1 269 179 076	875 331 580	45,0%
Cautions reçues	482 579 060	273 601 046	76,4%
Garanties reçues	630 963	1 003 274	-37,1%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	94 177 649	70 160 635	34,2%
Valeurs des biens objets de leasing	692 530 235	530 566 625	30,5%
Engagements réciproques	37 505	3 000 000	-98,7%
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	3 000 000	-100,0%
Effets escomptés sur la clientèle	37 505	-	100,0%

IV 5 Tableau de Mouvements des Capitaux Propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A G O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(509 293)			(509 293)
Cession d'actions propres						1 707 603	12 529		1 720 132
Résultat de l'exercice 2015								4 635 703	4 635 703
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
Affectations approuvées par l'A G O du 1 Jun 2016		378 798			4 256 905			(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 353 400)				(2 353 400)
Rachat d'actions propres						(656 955)			(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres					2 546				2 546
Cession d'actions propres						259 333	(842)		258 491
Résultat de l'exercice 2016								7 068 169	7 068 169
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	4 846 305	(398 915)	11 687	7 068 169	54 087 039

Dispositions statutaires en matière d'affectation des résultats

L'affectation des résultats est définie par l'Article 32 des Statuts de Hannibal Lease

- Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice
- La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social
- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit
 - Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social ,
 - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ,
 - Les réserves et fonds que l'Assemblée Générale juge convenable leur constitution
- L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués
- Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer
- La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction

IV 6 Portefeuille d'Investissement et Portefeuille Titres de Placement

IV 6 1 Portefeuille d'Investissement

En Dinars	Situation au 31/12/2016							
	Nombre d'actions détenues	% détention	Nominal de l'action	Montant souscrit	Montant souscrit et non libéré	Montant souscrit et libéré	Provisions	Valeur Nette Comptable

Titres de Participation

- Amilcar LLD	12 395	99,16%	100	1 239 500		1 239 500		1 239 500
- Immobilière ECHARIFA	23 104	26,56%	100	2 200 000		2 200 000		2 200 000
- Société NIDA	3 939 342	29,84%	1	4 739 341		4 739 341		4 739 341
- Société Eclair Prym	6 000	24,00%	100	600 000		600 000		600 000
Total Titres de Participation				8 778 841		8 778 841		8 778 841

Titres Immobilisés

- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	1,57%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	0,18%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	0,52%	100	11 112		11 112		11 112
- Fonds commun de placement MAC Horizon	5 000	4,23%	100	500 000		500 000		500 000
- Les Sables du Centre	500	16,67%	100	50 000		50 000		50 000
Total Titres Immobilisés				581 112		581 112		581 112

Total Titres de Participations + Titres Immobilisés				9 359 953	0	9 359 953	0	9 359 953
--	--	--	--	------------------	----------	------------------	----------	------------------

IV 6 2 Portefeuille Titres de Placement

PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

En Dinars	Situation au 31/12/2016		
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net
- Actions cotées	1 590 343	315 380	1 274 963
- Titres SICAV	11 569	0	11 569
Portefeuille Titres de Placement	1 601 913	315 380	1 286 532

La situation du portefeuille actions cotées au 31/12/2016 est présentée dans le tableau suivant

Libellé	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Valeur nominale	Coût d'acquisition / unitaire	Coût d'acquisition total	Provision	Valeur Nette au 31/12/2016
CARTHAGE CEMENT	79 312	0,046%	1,000	2,893	229 412	(62 461)	166 951
SAH	23 550	0,064%	1,000	6,494	152 923	0	152 923
TUNIS RE	13 050	0,087%	5,000	9,518	124 204	(16 476)	107 728
TAWASOL	272 728	0,253%	1,000	1,100	300 001	(151 365)	148 636
DELICE HOLDING	35 276	0,064%	10,000	13,723	484 095	0	484 095
UADH	38 462	0,104%	6,500	6,500	250 003	(85 078)	164 925
ARTES	6 500	0,033%	5,000	7,647	49 706	0	49 706
TOTAL					1 590 343	(315 380)	1 274 963

IV 7 Tableau Récapitulatif des Engagements au 31-12-2016

En Dinars	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	479 281 469	79 489 917	1 746 142	1 252 901	12 746 932	574 517 361
Impayés	1 834 273	6 849 731	665 999	1 079 279	13 660 422	24 089 705
Contrats en instance de mise en force	7 210 704	143 246	-	-	-	7 353 950
CREANCES LEASING	488 326 446	86 482 894	2 412 141	2 332 180	26 407 355	605 961 016
Avances reçues (*)	(4 495 038)	(32 591)	(2 781)	460	(662 605)	(5 193 476)
ENCOURS GLOBAL	483 831 408	86 450 303	2 409 360	2 331 720	25 744 750	600 767 541
ENGAGEMENTS HORS BILAN	48 525 724	1 621 191	-	-	-	50 146 914
TOTAL ENGAGEMENTS	532 357 132	88 071 494	2 409 360	2 331 720	25 744 750	650 914 455
Produits réservés	-	-	(62 097)	(106 609)	(1 252 674)	(1 421 380)
Provisions sur encours financiers	-	-	0	(31 241)	(8 263 791)	(8 295 032)
Provisions sur impayés	-	-	(97 341)	(463 241)	(11 418 382)	(11 978 963)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(159 438)	(601 091)	(20 996 643)	(21 757 172)
ENGAGEMENTS NETS	532 357 132	88 071 494	2 249 922	1 730 629	4 748 106	629 157 283
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016			0,37%	0,36%	3,96%	
			4,68%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2015			5,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016			6,62%	25,78%	81,56%	
			71,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réserves au 31 decembre 2015			74,75%			

IV 8 Tableau de détermination des fonds propres et du ratio de couverture des risques au 31-12-2016

Risque de crédit

Catégorie de l'engagement	Engagement brut	Agios reserves	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
<i>Crédits à la clientèle</i>						
Opérations de leasing mobilier	566 709 450	1 310 716	19 220 122	546 178 613	100%	546 178 613
Opération de leasing immobilier	34 058 091	110 664	1 115 670	32 831 756	50%	16 415 878
Ajustement risques encourus						678 014
<i>Crédits accordés au personnel</i>						
Crédits au personnel destinés à l'habitat	590 107			590 107	50%	295 054
Crédits au personnel hors l'habitat	662 307			662 307	100%	662 307
Cautionnements versés	40 100			40 100	100%	40 100
Portefeuille titres	9 359 953		-	9 359 953	100%	9 359 953
Titres de transactions et de placement	1 601 913		315 380	1 286 532	100%	1 286 532
Placements				-	20%	-
Immobilisations nettes des amortissements	10 540 595		250 000	10 290 595	100%	10 290 595
Autres actifs	956 820		127 223	829 596	100%	829 596
Liquidités	14 431 009			14 431 009	20%	2 886 202
Engagement hors bilan						
Opérations de leasing mobilier	49 106 425			49 106 425	100%	49 106 425
Opérations de leasing immobilier	1 040 489			1 040 489	50%	520 245
Total des risques encourus (crédit)						638 549 514

Risque opérationnel

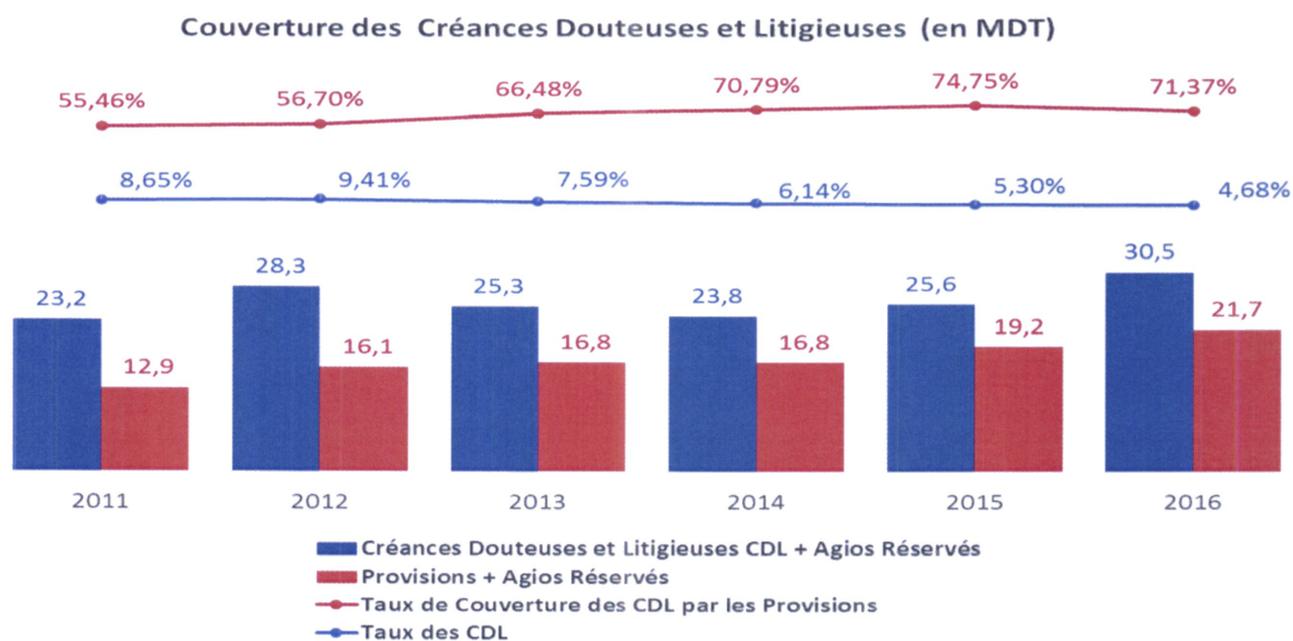
Rubrique	Montant
1- Produit net bancaire (année N)	21 983 800
2- Produit net bancaire (année N-1)	16 418 494
3- Produit net bancaire (année N-2)	13 220 473
A- Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs	17 207 589
B- Exigence en fonds propres au titres du risque opérationnel (B)=(A)*15%	2 581 138
Total risque encourus (Opérationnel) (E2)= (B)*12,5	32 264 229

Détermination des risques encourus

Rubrique	Montant
E1- Risque de crédit	638 549 514
E2- Risque opérationnel	32 264 229
E- Total des risques encourus	670 813 744

Ratio de solvabilité

Fonds propres nets	76 498 644
E- Total des risques encourus	670 813 744
F- 300% des dépassements enregistrés par rapport aux normes prévues au niveau des articles 1, 2 et 3 de la circulaire n°91-24	-
(M) RATIO DE SOLVABILITE (L/(E+F))*100 (en %)	11,40%
Ratio de solvabilité de 2015	15,26%
Fonds propres nets de base	50 001 644
Fonds propres nets de base / Risques encourus 2015	9,83%
(N) RATIO TIER 1(H/(E+F))*100 (en %)	7,45%

IV.9. Couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les ProvisionsIV.10. Evènements Postérieurs à la Clôture

Le Conseil d'Administration atteste de l'inexistence d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport a été établi.

V. BUSINESS PLAN 2017 - 2021

V 1 Hypothèses retenues pour le Business Plan

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Mises en Force de l'Année	388 159 584	430 000 000	475 000 000	525 000 000	580 000 000	640 000 000
Encours au 31/12 avant radiation de créances	574 517 361	703 490 425	798 609 334	864 963 837	896 897 385	965 037 833
Créances Radiées	0	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Encours au 31/12 (1)	574 517 361	702 790 425	797 909 334	864 263 837	896 197 385	964 337 833
Ajout Créances Accrochées n	4 828 990	3 513 952	3 989 547	3 889 187	4 032 888	4 339 520
Créances Radiées	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Créances Accrochées au 31/12 (2)	30 485 830	32 999 782	35 989 329	38 878 516	41 911 404	45 250 924
Total Impayés au 31/12	24 089 705	25 846 655	27 541 428	29 186 022	30 902 466	32 772 226
Créances Radiées	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	24 089 705	25 546 655	27 241 428	28 886 022	30 602 466	32 472 226
Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)	598 607 066	729 037 080	825 850 762	893 849 859	927 499 851	997 510 059
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	7 353 950	8 030 000	8 910 000	9 790 000	10 780 000	11 880 000
Avances reçues (6)	-5 193 476	-5 805 000	-6 412 500	-7 087 500	-7 830 000	-8 640 000
Engagements Hors Bilan (7)	50 146 914	54 750 000	60 750 000	66 750 000	73 500 000	81 000 000
Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)	650 914 455	785 312 080	888 398 262	962 602 359	1 003 249 851	1 081 050 059
Taux des Créances Accrochées (9) = (2) / (8)	4,68%	4,20%	4,05%	4,04%	4,18%	4,19%

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Provisions Constituées Année n-1 (10)	18 073 362	20 335 792	22 352 999	24 784 789	27 089 131	29 509 075
Dotation Provisions Flat (11)	2 262 429	3 017 208	3 431 790	3 304 341	3 419 944	3 679 148
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (12)	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Provisions Constituées Année n (13) = (10) + (11) - (12)	20 335 792	22 352 999	24 784 789	27 089 131	29 509 075	32 188 222
Agios Réservés Année n -1 (14)	1 103 820	1 421 380	1 741 380	2 091 380	2 451 380	2 841 380
Variation Agios Réservés (15)	317 561	350 000	380 000	390 000	420 000	450 000
Reprises des agios réservés à la radiation de créances (16)	0	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Agios Réservés Année n (17) = (14) + (15) - (16)	1 421 380	1 741 380	2 091 380	2 451 380	2 841 380	3 261 380
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (18) = (13) + (17)	21 757 172	24 094 380	26 876 170	29 540 511	32 350 455	35 449 603
Taux de Couverture des Créances Accrochées (19) = (18) / (2)	71,37%	73,01%	74,68%	75,98%	77,19%	78,34%

VI 2 Actifs, Passifs et Capitaux Propres

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
ACTIFS						
Liquidités et équivalents de liquidités	14 431 009	928 904	762 957	777 750	988 246	629 655
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	578 771 502	705 664 063	799 134 699	863 881 459	894 105 413	960 352 951
Portefeuille-titres de placement	1 286 532	1 286 533	1 286 533	1 286 533	1 286 533	1 286 533
Portefeuille d'investissement	9 359 953	16 201 864	18 201 864	22 522 857	24 822 857	27 322 857
Valeurs Immobilisées	10 290 595	16 251 012	18 288 670	17 585 476	16 958 505	16 412 579
Autres actifs	17 056 109	19 744 828	14 664 405	3 328 125	3 179 805	3 261 819
TOTAL DES ACTIFS	631 195 700	760 077 204	852 339 129	909 382 200	941 341 358	1 009 266 394
PASSIFS						
Concours bancaires	11 722 960	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	5 199 476	5 805 000	6 412 500	7 087 500	7 830 000	8 640 000
Emprunts et dettes rattachées	487 100 412	614 057 464	693 476 132	734 661 036	744 653 532	794 935 020
Fournisseurs et comptes rattachés	67 519 395	61 478 775	68 216 175	74 953 575	82 533 150	90 954 900
Autres passifs	5 566 418	5 069 729	5 354 438	7 143 562	13 070 876	13 415 436
TOTAL DES PASSIFS	577 108 661	686 410 968	773 459 245	823 845 673	848 087 558	907 945 356
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	28 700 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Réserves	5 029 792	5 625 516	6 476 068	9 466 667	11 666 667	13 966 667
Prime d'émission	8 830 000	11 018 000	11 018 000	11 018 000	11 018 000	11 018 000
Actions Propres	-398 915	0	0	0	0	0
Complément d'apport	11 689	11 688	11 688	11 688	11 688	11 688
Résultats reportés	4 846 305	8 161 750	12 160 481	13 983 529	18 040 171	23 057 445
Résultat de la période	7 068 169	8 849 283	9 213 647	11 056 643	12 517 274	13 267 237
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	54 087 039	73 666 237	78 879 884	85 536 526	93 253 800	101 321 037
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	631 195 700	760 077 204	852 339 129	909 382 200	941 341 358	1 009 266 394

VI 3 Etat de Résultat

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	51 826 610	66 306 002	77 739 530	86 081 463	90 822 588	95 518 954
Intérêts et charges assimilées	30 433 146	40 894 926	48 706 567	53 341 460	55 028 208	57 050 556
Produits des placements	561 512	507 987	541 898	609 099	1 019 830	995 819
Autres produits d'exploitation	28 825	30 266	31 779	213 368	224 037	235 239
PRODUIT NET	21 983 800	25 949 329	29 606 640	33 562 469	37 038 247	39 699 456
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	5 465 389	6 800 000	7 480 000	8 228 000	9 050 800	9 955 880
Dotations aux amortissements	512 335	650 273	885 675	1 076 528	972 526	905 926
Autres charges d'exploitation	3 288 798	3 620 000	3 850 000	4 240 000	4 660 000	5 130 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 266 522	11 070 273	12 215 675	13 544 528	14 683 326	15 991 806
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	12 717 278	14 879 056	17 390 965	20 017 941	22 354 921	23 707 650
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 462 429	3 517 452	3 993 047	3 892 337	4 036 038	4 342 670
Dotations nettes aux autres provisions	7 900	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques divers	439 385	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 807 564	11 061 604	13 097 918	15 825 604	18 018 883	19 064 980
Autres pertes ordinaires	15 366	0	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	59 161	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	9 851 359	11 061 604	13 097 918	15 825 604	18 018 883	19 064 980
Impôts sur les bénéfices	2 783 191	2 212 321	3 884 271	4 768 961	5 501 609	5 797 743
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7 068 169	8 849 283	9 213 647	11 056 643	12 517 274	13 267 237

NB Le Taux d'imposition passe de 20% à 35% à compter de l'exercice 2018

VI 4 Etat de Flux de Trésorerie

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	334 539 023	425 885 134	528 070 800	629 360 031	738 816 060	772 155 409
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-411 149 263	-498 469 839	-534 762 600	-591 762 600	-653 620 425	-721 178 250
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 203 588	-10 099 220	-11 072 588	-12 244 391	-13 536 309	-14 955 983
Intérêts payés	-27 791 865	-38 146 656	-46 912 151	-51 740 119	-54 481 165	-57 281 905
Impôts et taxes payés	-1 737 614	-2 174 531	-4 412 514	-4 752 906	-20 227 664	-22 617 277
Autres flux liés à l'exploitation	895 492	537 014	573 898	822 447	1 243 587	1 231 536
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-113 447 816	-122 468 097	-68 515 155	-30 317 536	-1 805 917	-42 646 471
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 167 220	-6 532 913	-2 790 000	-240 000	-290 000	-360 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	55 499	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 046 664	-6 841 912	-2 000 000	-4 320 993	-2 300 000	-2 500 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 112 308	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-6 046 077	-13 374 824	-4 790 000	-4 560 993	-2 590 000	-2 860 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	13 488 000	0	0	0	0
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-656 955	0	0	0	0	0
Encaissements suite à la cession d'actions propres	258 490	398 915	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	-2 350 855	-3 157 000	-4 000 000	-4 400 000	-4 800 000	-5 200 000
Encaissement provenant des CMT Bancaires	111 000 000	120 000 000	120 000 000	110 000 000	110 000 000	120 000 000
Remboursement provenant des CMT Bancaires	-76 896 629	-88 034 138	-99 471 793	-108 490 678	-116 173 587	-122 175 121
Encaissement provenant des emprunts obligataires	100 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	100 000 000	120 000 000
Remboursement provenant des emprunts obligataires	-18 139 000	-33 132 000	-46 389 000	-62 216 000	-79 420 000	-98 477 000
Encaissements des certificats de dépôt et des certificats de leasing	465 000 000	520 000 000	534 500 000	381 000 000	268 000 000	385 000 000
Décaissements des certificats de dépôt et des certificats de leasing	-462 000 000	-515 500 000	-551 500 000	-401 000 000	-273 000 000	-354 000 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	116 215 052	134 063 777	73 139 207	34 893 322	4 606 413	45 147 879
Variation de trésorerie	-3 278 841	-1 779 145	-165 948	14 794	210 496	-358 591
Trésorerie au début de l'exercice	5 986 891	2 708 050	928 904	762 957	777 750	988 246
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 708 050	928 904	762 957	777 750	988 246	629 655

VI. GOVERNANCE

VI 1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2016 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

VI 1 1 Le Code de Gouvernance

La gouvernance de Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer

- L'indépendance des organes de contrôle
- La composition optimale du Conseil d'Administration
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale

Principe 1 Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

Principe 2 Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

Une grande partie du Conseil d'Administration est constituée d'administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de l'article 47 de la Loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Principe 3 Tous les administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquiescer et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires de l'entreprise.

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles en matière d'abus de marché.

Principe 4 La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration en ce compris celles de sa stratégie, de ses valeurs, de sa gouvernance, de ses défis en termes d'activités, de ses politiques clés, de ses finances, de son dispositif de management des risques et de système de Contrôle Interne.

L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 Le Conseil d'Administration constitue des comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des Risques
- Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un Comité n'exécède pas celle du mandat d'administrateur.

La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie.

Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le président du Conseil d'Administration.

Principe 6 La Société définit une structure claire de management exécutif

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Président Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie assiste le Conseil d'Administration pour la nomination et le plan de succession du Président Directeur Général et des autres membres du management exécutif. Le Conseil d'Administration confie au management exécutif les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et obligations.

Des procédures claires existent pour les points suivants

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration
- Prise de décisions par le management exécutif
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions clés prises par le management exécutif
- Évaluation du Président Directeur Général et des autres membres du management exécutif

Principe 7 Le Société rémunère les administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants de Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit :

- (a) rémunération de base,
- (b) rémunération variable tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable,
- (c) pension les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes.

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Président Directeur Général et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie.

Principe 8 Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles.

La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment.

La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires.

La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour.

La société publie les résultats des votes et le procès-verbal de l'Assemblée Générale sur son site internet aussitôt que possible après l'Assemblée Générale.

Principe 9 Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mis à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société.

La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel.

La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

VI 1 2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease est composé de 12 administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers et l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les intérêts des actionnaires autre que ceux de référence au sens de 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers.

Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration de Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M Mohamed-Hechmi Djilani	PDG de la Société Investment Trust Tunisia et DGA des sociétés Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution et Amilcar Holding
M Hédi Djilani	PDG des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding
M Abdelkader Esseghaier	PDG des Sociétés Immobilière Echarifa, Immobilière Al Kadiria, Les Bâtiments Modernes et DGA des Sociétés Financière Tunisienne et Représentation Internationale
M Abderrazak Ben Ammar	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL
M Mohamed Salah Frad	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa UGFS
M Mohamed Fekih	Directeur Général de Tunis International Bank TIB
M Hatem Ben Ameer	Directeur Financier de la Société Investment Trust Tunisia
Mme Aoitef Boubaker Jourou	Directeur Contrôle de Gestion de la Société YKH Holding
M Ridha Ayed	Directeur de l'Audit et de l'Inspection à la STUSID BANK
M Youssef Idani	Consultant, Ex-Secrétaire Général de la BNA
Mme Myriam Ben Abdennebi	Directeur Central à la MAE
M Zouhaier Besbes	Administrateur dans le Groupe Nouri CHAABANE et de la Société MAC SA Ex Administrateur indépendant et Président du Comité des Risques de la Société Tunisienne des Banques STB Ex Directeur d'agence de l'UBCI et Tunisie Leasing

VI 1 2 1 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse.

B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne

conduite La qualification de membre indépendant, conformément à de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel

C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants

- La définition de la stratégie de l'établissement
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts de de Hannibal Lease

D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme Le mandat n'est valable que pour une seule séance Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 7 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier

Tous les membres du Conseil s'engagent à

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel

Tous les membres du Conseil doivent également

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable,
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement,
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires,
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Président Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B C T N° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit,
- Apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil,
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de Hannibal Lease.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux, ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B C T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document

I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créé à cet effet. Ce comité est composé de deux membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et Mme Aoitef JOUIROU

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations et des Rémunérations se concerta avec le management de Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité et des Rémunérations. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation

VI 1 2 2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2016

Date	10 Février 2016	26 Avril 2016	12 Août 2016	23 Août 2016
Nombre de participants	10	12	11	11

Date	26 Décembre 2016
Nombre de participants	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2015 et au 30-06-2016 Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2015, au 31-03-2016, au 30-06-2016 et au 30-09-2016 Il a examiné et validé la stratégie d'investissement et d'expansion de l'établissement Aussi, il a validé les projections financières de la société pour les cinq prochaines années Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit de Hannibal Lease, la politique et les règles de gestion et procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que la politique de risque de liquidité Le Conseil d'Administration a examiné les rapports d'inspection et de contrôle des auditeurs internes et externes ainsi que des autorités de régulation (BCT, CMF) En outre, le Conseil d'administration a examiné l'activité des Comités y émanant et s'est assuré que les organes de contrôle disposent des moyens nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions

Le Conseil d'Administration a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques de Hannibal Lease

VI 2 Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease a créé des Comités spécialisé tels que le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces Comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance Ces Comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance

VI 2 1 Le Comité d'Audit

A- Présentation du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de la société Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux Etablissements Financiers et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société La Charte de ce Comité est adoptée par le Conseil d'Administration de Hannibal Lease Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables

B- Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Hannibal Lease a pour missions de

- ✓ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre
- ✓ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie
- ✓ Donner son avis au conseil d'administration ou au conseil de surveillance sur le rapport annuel et les Etats Financiers
- ✓ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération
- ✓ Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions

C- Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose de trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité d'Audit doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

D- Attributions du Comité d'Audit

Le Comité assiste le Conseil d'Administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance. Dans ce cadre, il est appelé à

- Veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies
- Analyser les insuffisances du fonctionnement du système de Contrôle Interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives
- Examiner les Etats Financiers intermédiaires et annuels de HL ainsi que le Rapport Annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles
- Examiner tout évènement ou toute opération susceptible de nuire à la situation financière de l'établissement, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes
- Le contrôle et la coordination des activités de la structure d'Audit Interne et les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques lui permettant de s'acquitter efficacement de ses missions
- Donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable de l'Audit Interne et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération

La direction de Hannibal Lease est tenue de fournir au Comité Interne tout document ou information que le Comité juge utile et notamment

- Les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi de réalisation des recommandations de ces missions
- La documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne
- Les Etats Financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil
- Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
- Les rapports de missions de contrôles de la BCT et des autres missions de contrôle réalisées par les autorités publiques
- Les rapports des Commissaires aux Comptes et des auditeurs externes ainsi que les rapports des agences de notation

Le Président du Comité d'Audit Interne demande l'audit de toute personne responsable au sein de la société sur des questions relevant de la compétence du Comité.

E- Réunions

Six réunions au minimum sont tenues chaque année sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité d'Audit est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Audit. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité d'Audit peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire. Au moins une fois par an, le Comité doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité d'Audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs. Les

décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité d'Audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

F- Rapport d'Activité du Comité d'Audit de 2016

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de

- M. Ridha AYED, Président du Comité
- Mme Aoitef JOUIROU, membre
- M. Abdelkader ESSEGHAIER, membre
- M. Zouhaier BESBES, membre

Fréquence des Réunions

Le Comité d'Audit a tenu six réunions au cours de l'année 2016, sous la présidence de Monsieur Ridha AYED et en la présence de tous ses membres. Lors de ces réunions, les membres du Comité ont examiné le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de la société pour s'assurer de

- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'établissement
- La fiabilité de l'information interne et externe
- La sécurité des opérations
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes

Dans ce cadre, le Comité Permanent d'Audit Interne a assuré un suivi des activités de l'Audit Interne, des Commissaires aux Comptes et des organes de contrôle d'Hannibal Lease et a procédé à l'examen et la supervision des pratiques de la société en matière de Contrôle Interne, de gestion des risques et de reporting financier.

Synthèse des travaux du Comité d'Audit durant l'année 2016

- Examen du rapport d'inspection de la BCT
- Examen de la lettre de direction des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2015 et les réponses de la Direction Générale aux points soulevés
- Examen des projets des rapports d'activité, individuel et consolidé, relatifs à l'exercice 2015
- Examen des projets des Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2015
- Examen du projet du Business Plan de la société relatif à la période 2016-2020
- Examen du plan d'actions des mesures correctives à mettre en place suite aux insuffisances relevées par les Commissaires aux Comptes dans la lettre de direction
- Examen du projet des Etats Financiers Intermédiaires Individuels au 30-06-2016
- Examen et validation des fiches de fonction relatives au Comité d'Audit et à la cellule d'Audit Interne
- Suivi des activités de l'Audit Interne
- Suivi de la mise en place des actions correctives aux points soulevés par les Commissaires aux Comptes

- Examen des modalités d'intervention de la nouvelle entité créée au sein d'Hannibal Lease chargée de la conformité et du contrôle permanent
- Examen du programme de mise en place des nouvelles dispositions de la loi bancaire 2016 et de la Circulaire BCT N°2016-06 relatives au système de notation interne

VI 2 2 Le Comité des Risques

A- Présentation du Comité des Risques

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et à la Circulaire N°2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce Comité se compose des quatre membres suivants et se place sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. Le fonctionnement du Comité des Risques est régi par une Charte adoptée par le Conseil d'Administration de Hannibal Lease et revue régulièrement par le Comité qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil notamment dans

- ✓ la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels
- ✓ l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques
- ✓ le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée
- ✓ L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière
- ✓ l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement
- ✓ L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil
- ✓ L'approbation des plans de continuité d'activité
- ✓ La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération
- ✓ le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements »

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques

C- Composition du Comité des Risques

Le Comité des Risques se compose de trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité d'Audit doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

D- Réunions du Comité des Risques

Le comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, le comité des risques est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du comité des risques. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Le comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du président, la présidence est confiée à l'un des membres du comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du comité établi par la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au conseil.

Le Président peut inviter toute personne jugée utile à prendre part à tout ou partie d'une séance du comité des risques.

E- Rapport d'Activité du Comité des Risques de 2016

Le Comité des Risques rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité des Risques

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de

- M Youssef IDANI, Président du Comité
- Mme Myriam ABDENNEBI, membre.
- M Mohamed Salah FRAD, membre
- M Hatem BEN AMEUR, membre

Synthèse des travaux du Comité des Risques durant l'année 2016

Le Comité des Risques a tenu six réunions au cours de l'année 2016, sous la présidence de Monsieur Youssef IDANI et en la présence de tous ses membres. Lors de ces réunions, les membres du Comité ont examiné le dispositif de management des risques mis en place au sein de la société pour s'assurer de

- Examen et validation de la situation trimestrielle comptable au 31-12-2015, 31-03-2016 et au 30-09-2016
- Examen du modèle de calcul de la provision collective
- Examen de la procédure interne de classification de Hannibal Lease
- Intégration du calcul du risque opérationnel au niveau du ratio de solvabilité et son impact sur les fonds propres
- Examen du rapport d'audit du système d'information d'Hannibal Lease et suivi du plan de mise en place des correctifs proposés
- Présentation du module de lutte contre le blanchiment d'argent à intégrer au système d'information d'Hannibal Lease
- Présentation de la responsabilité du Comité des Risques selon la nouvelle loi bancaire N°2016-48 et la loi relative à lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme 2015 -28.
- Examen du projet de la mise en place d'un système de notation interne
- Examen du projet de la mise en place de l'application du suivi des incidents et de la gestion du risque opérationnel

VI 3 La Direction Générale

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Président Directeur Général de Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 Mai 2015. Le mandat du Président Directeur Général expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 Mai 2015.

VI 4 Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2015 a désigné le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} Juin 2016 a désigné le cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2018.

VII. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE

L'activité des établissements de crédit, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT 2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne d'Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne de Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique
- Contrôle de 2^{ème} niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle
- Contrôle de 3^{ème} niveau représenté par l'Audit Interne
- Contrôle de 4^{ème} niveau à travers les Commissaires aux Comptes et les autorités de tutelle

Le Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Le Niveau 2 du contrôle : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité d'Audit et Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques.

Le Niveau 3 du contrôle : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

Contrôle Permanent : assuré par le contrôle de la conformité et permanent, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

Contrôle Périodique : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein d'Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

VII 1 La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

VII 1 1 Le Comité d'Audit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

VII 1 2 Le Comité des Risques

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques. Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière.

VII 2 Surveillance et suivi des risques

Les activités d'Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques

- Risque de crédit
- Risque de transformation
- Risque de taux
- Risque de liquidité
- Risque informatique
- Risque opérationnel
- Risque de non-conformité
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

VII 2 1 Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivant

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit

Hannibal Lease a entamé en 2016 un projet de mise en place d'une solution de scoring et de notation interne pour améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser ses fondamentaux, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

VII 2 2 Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de durée. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois de Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque

VII 2 3 Risque de taux

Les emplois d'Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

VII 2 4 Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein d'Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière. Ceci est de nature à assurer

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la Circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne.

De plus, Hannibal Lease a mis en place, au cours de l'année 2016, un nouvel applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

Un Comité ALM a été mis en place et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent. Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

VII 2 5 Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau de Hannibal Lease a été réalisé. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, a été mis en place au 1er semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

Au cours de l'exercice 2016, Hannibal Lease a migré vers une nouvelle solution en virtualisant ses serveurs ainsi que les postes clients des utilisateurs distants. Cette solution est dupliquée dans le Data Center de Tunisie Telecom et adoptée comme plan de secours informatique.

VII 2 6 Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2016 sa cartographie des risques. Un outil de déclaration et de gestion des données des incidents a été conçu et développé en interne et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré et mis en place effectivement courant 2016. Cette application permet de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du Suivi et de la Surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixés et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques

VII 2 7 Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux Etablissement Financiers qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens humains et informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière. Cette entité produit un reporting périodique au Conseil d'Administration portant sur les risques juridiques et les risques de non-conformité auxquels est exposé l'établissement

VII 2 8 Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la circulaire BCT N°2013-15 du 17 Novembre 2013 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risque de blanchiment d'argent

Hannibal Lease a procédé en 2016 à la mise à jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet à l'établissement de collecter des renseignements à travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiants les informations recueillies des clients et relatives à leurs identités, activités et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent. En outre, un développement informatique au niveau du Système d'Information de Hannibal Lease a été mis en place afin de permettre de détecter les opérations à caractère inhabituels et présentant un soupçon de non-conformité ou de blanchiment d'argent à travers un système d'alerte conçu à cet effet

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion feront l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes de Hannibal Lease

VIII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Au cours de l'année 2016, Hannibal Lease a finalisé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance de Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours de Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers de Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc.) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

IX. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

IX.1. Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière.
- La gestion des compétences.
- Le développement des connaissances dans les activités métiers.
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2016, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, par l'institut de la BCT et par des cabinets de formation privés. En outre, Hannibal Lease a pris en charge les frais de formation de deux cadres en MBA Gouvernance bancaire, Contrôle et Audit Interne auprès de l'ABF et un autre cadre en MBA en services financiers auprès de l'Institut de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologique de l'ensemble du personnel.

IX.2. Avantages sociaux

Le personnel de Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Assurance Groupe Maladie.
- Prime de scolarité.
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir.
- Tickets Restaurant.
- Assurance départ à la retraite.

Pr ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

IX.3. Effectif

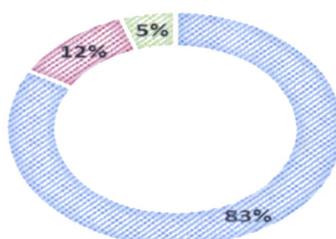
L'effectif de Hannibal Lease est composé de 113 personnes au 31/12/2016.

Statut	2016
Personnel permanent	94
Personnel contractuel	13
Personnel saisonnier et SIVP	6
Effectif Total	113

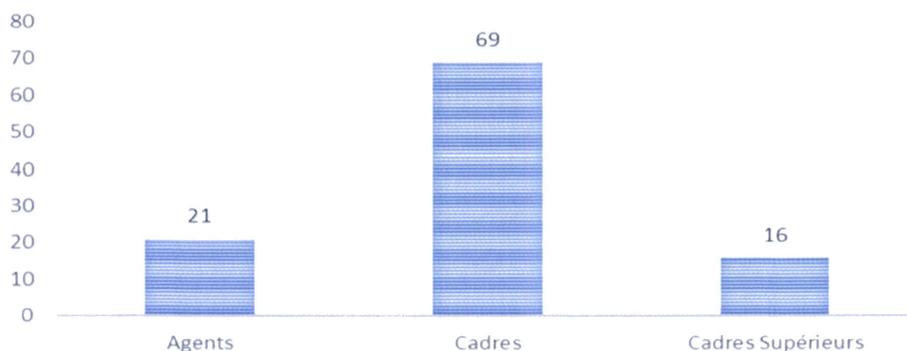
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2016

REPARTITION DE L'EFFECTIF

■ Personnel permanent ■ Personnel contractuel ■ Personnel saisonnier et SIVP



TAUX D'ENCADREMENT 2016

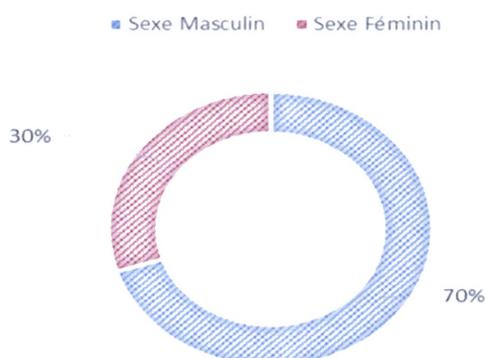


Le taux d'encadrement au 31 Décembre 2016 est de 75% contre 69% en 2015.

AGE	CATEGORIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL PERMANENT											
	PERSONNEL DE SERVICE		PERSONNEL D'EXECUTION		PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL CADRES		PERSONNEL CADRES SUPERIEURS		PERSONNEL CONTRACTUEL	
	Sexe		Sexe		Sexe		Sexe		Sexe		Sexe	
	Mas.	Fem.	Mas.	Fem.	Mas.	Fem.	Mas.	Fem.	Mas.	Fem.	Mas.	Fem.
Moins de 25 ans											1	1
25-35 ans	3		4	4	3	4	20	4	2		7	7
36-50 ans	2		1	2	5	4	18	3	11	2	2	1
51-55 ans	1											
Plus de 55 ans									1			
TOTAL	6	0	5	6	8	8	38	7	14	2	10	9

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR AGE AU 31 DECEMBRE 2016

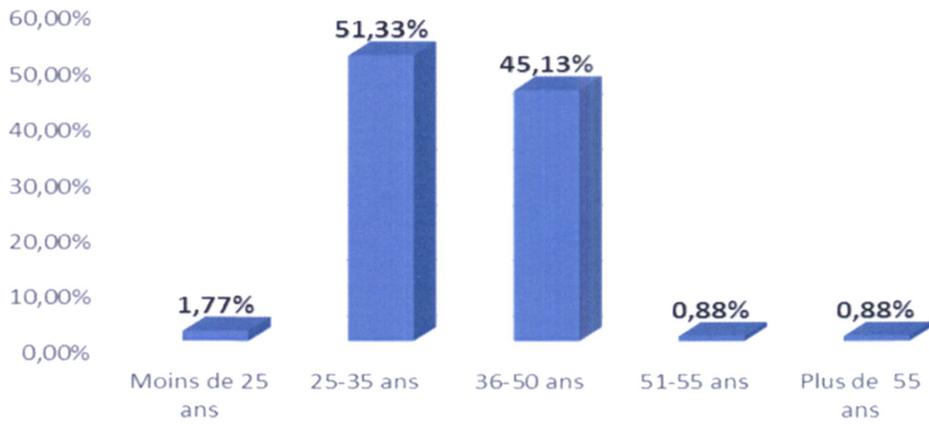
RÉPARTITION HOMMES-FEMMES



30% du personnel de Hannibal Lease sont des femmes.

51% du personnel de Hannibal Lease appartient à la catégorie d'Age entre 25 et 35 ans.

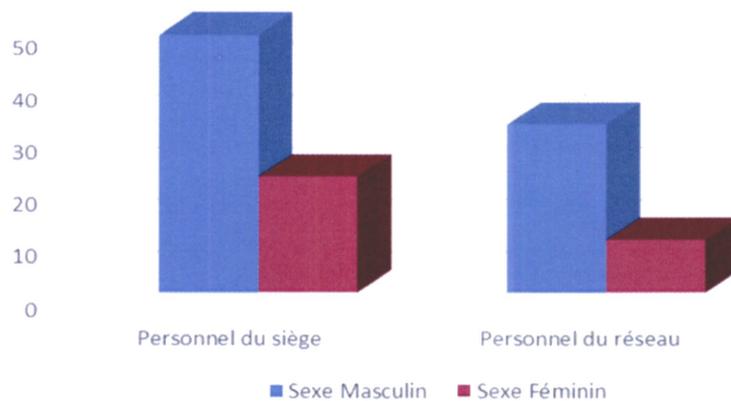
Pyramide des âges en 2015



	AU 31/12/2016	
	Sexe Masculin	Sexe Féminin
Personnel du siège	49	22
<i>dont - cadres</i>	32	10
<i>- Saisonniers et SIVP</i>	2	1
Personnel du réseau	32	10
<i>dont - cadres</i>	22	2
<i>- Saisonniers et SIVP</i>	2	1

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE LE SIEGE ET LE RESEAU

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE LE SIEGE ET LE RESEAU



La structure de l'effectif entre le siège et le réseau en 2016 est de 63% pour le siège contre 37% pour le réseau.

X. RAPPORTS GENERAL MET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES


Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy - 1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 631.195.700 dinars et un bénéfice net de 7.068.169 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3-4 dont le contenu indique que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2016 et la société a formulé, en janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en mars 2017.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 415 000 DT.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Mohamed LOUZIR



Mustapha MEDHIOUB





Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy -1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 473.625 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 6.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 135.521 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 34.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 195 776 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 3 000 000 DT

4- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12 000 000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 69 062 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1 000 000 DT

5- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 3 000 000 DT, durant la période allant du 16 juin 2016 au 14 septembre 2016, au taux facial de 6,75%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 16 781 DT

6- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9 000 000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 49 845 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1 000 000 DT

7- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6 000 000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 34 832 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 500 000 DT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100 000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an

Le produit constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 8 000 dinars

2- Votre conseil d'administration réuni le 26 avril 2016, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises

La rémunération de cette société s'est élevée en 2016 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises

3- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant

global de 4 000 000 DT, durant la période allant du 9 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève 18 016 DT

4- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2 500 000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 9 709 DT

5- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 2 500 000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 10 309 DT

6- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1 000 000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4 204 DT

7- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1 000 000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4 204 DT

8- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 500 000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 1 802 DT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit

– Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 1^{er} juin 2015 et du 1^{er} juillet 2016 Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction

– Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 1^{er} juin

2015 et du 1^{er} juillet 2016. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2016, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2016.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2016
Avantages à court terme	277 027	1 629	289 691	62 413	112 500	112 500
Rémunérations brutes	265 000	-	225 000	40 000	-	-
Charges sociales	6 976	1 629	57 254	22 413	-	-
Assurances	5 050	-	7 437	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	277 027	1 629	301 695	62 413	112 500	112 500

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 AVRIL 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



XI. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017**ORDRE DU JOUR**

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 17 Mai 2017 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise - Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017
- Autorisation au Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans

XII. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
 Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
 Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
 Les Berges du Lac 1053 Tunis
 MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017**PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2016 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit

Résultat Net 2016	7 068 169
Total Report à nouveau 2015	4 846 305
Report à nouveau 2015 sans franchise de retenue à la source	4 770 913
Report à nouveau 2015 en franchise de retenue à la source	75 392
Total	11 914 474
Réserves légales (5%)	595 724
Solde à affecter	11 318 750
Dotation au fond social	150 000
Dividendes	3 157 000
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	75 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	7 936 358
Total report à nouveau	8 011 750

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,550 Dinars par action à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000 000 DT) sur 2017 et 2018 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 un montant net de 60 000 Dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2016 à un montant global net de 15 000 Dinars par Comité

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

XIII. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 17 Mai 2017 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise - Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général
- Augmentation du capital social
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts de Hannibal Lease

XIV. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HANNIBAL LEASE
 Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
 Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
 Les Berges du Lac 1053 Tunis
 MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2017**PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de Onze Millions Quarte Cent Quatre-Vingt Mille (11 480 000 DT) pour le porter de Vingt Huit Millions Sept Cent Mille Dinars (28 700 000) à Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40 180 000 DT) et ce, simultanément, de la manière suivante

- Par apport en numéraire pour un montant de 13 776 000 DT par la création de 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes) Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2 870 000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai de Six mois à partir de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui confère au Conseil d'Administration représenté par son Président le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital

Le Président du Conseil, ou toute personne mandatée par ce dernier à cet effet, accomplira toutes les formalités et signera toute acte nécessaire à l'augmentation de capital de l'établissement et constatera par déclaration passée par devant Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Actes des Sociétés, la souscription des actions nouvelles ainsi que le versement des sommes libérées et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités requises aux fins de ladite augmentation de capital

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante

Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40 180 000 DT) Il est divisé en Huit Millions Trente-six Mille (8 036 000) actions de cinq (5) Dinars chacune

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer le mode de gouvernance de l'établissement par la séparation de la poste du Président du Conseil et du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux Etablissements Financiers Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 14, 17, 18, 19, 25 et 28 des statuts d'Hannibal Lease
Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 4, 8, 9, 11, et 35 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au Code des Sociétés Commerciales, à la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier et à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers
Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée